

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D218

Séance du 27 janvier 2011 - Convocation du 20 janvier 2011

Compte rendu affiché le 4 février 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, Mme GOYON, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mlle COIN par M. CLARET, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

### **Objet : Participation aux frais de fonctionnement : gymnase Rosa Parks**

Lors de la création du Syndicat Intercommunal du Lycée Neuville Val de Saône, il avait été décidé que les communes membres rembourseraient à la commune de Neuville-sur-Saône les frais de fonctionnement courant de cette structure intercommunale.

En effet, cette structure intercommunale ne possède pas de personnel et ce sont les services municipaux qui gèrent son activité administrative.

Cette situation a été formalisée par une convention de mutualisation entre les deux collectivités.

Pour 2011, il est proposé de fixer le montant à rembourser à 28 000 € pour tenir compte des frais occasionnés à la Commune de Neuville-sur-Saône en 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif,
- **FIXE le montant du remboursement des frais relatifs au fonctionnement du Gymnase du Lycée Rosa Parks à devoir par le Syndicat Intercommunal du Lycée Rosa Parks à 28 000 € pour l'année 2011,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville, le 27 janvier 2011  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 31/01/2011
- Publication ou affichage le 31/01/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 31 janvier 2011  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.